

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

Absente : Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Organisation d'une braderie de livres à la médiathèque – Vente de documents imprimés sortis des collections

Délibération 2024 - 37

La médiathèque opère un tri (désherbage) des documents stockés dans la réserve. A cette occasion, la médiathèque propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers sous forme d'une braderie de printemps.

Il s'agit de pouvoir donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections de la médiathèque au cours des opérations régulières de « désherbage ».

Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en médiathèque. Il peut s'agir :

- De documents défraîchis (mais dont l'intégralité est vérifiée)
- De documents remplacés par des éditions réactualisées
- De documents devenus obsolètes (de par leur contenu) et ne correspondant plus à la demande du public
- D'ouvrages présents en plusieurs exemplaires

L'usage de ces documents en médiathèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotes, puces RFID, codes-barres), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même avec celui de l'occasion. La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers.

Tous ces documents n'ont plus de valeur comptable, leur durée d'amortissement étant dépassée.

Pour pouvoir être mis en vente, chaque ouvrage sera désaffecté des collections de la médiathèque (c'est-à-dire sorti informatiquement du fonds). Les étiquettes RFID seront soit décollées quand cela est possible, soit inhibées, les codes-barres seront rayés ainsi que les tampons d'appartenance. Par ailleurs un tampon « Livre désaffecté » sera apposé sur chaque document sorti des collections de la médiathèque.

Les livres destinés à cette braderie s'adressent à tous les publics (adultes et enfants) et représentent tous les genres littéraires : romans, romans policiers, science-fiction, bandes dessinées, documentaires... Il est proposé d'appliquer une tarification unique de 0,50€, dans la limite de 10 livres par acheteur, la revente de ces ouvrages étant interdite.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le principe de l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désaffectés, dans les conditions indiquées dans le règlement de la braderie joint en annexe et au tarif indiqué ci-dessus,
- De percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque,

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse ;

VU la décision n°2022 – 17 en date du 20 septembre 2022 du Maire portant modification de la décision n°2016-16 en date du 9 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une braderie de printemps avec vente publique de livres sortis des collections de la médiathèque à destination des particuliers ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- D'adopter le principe de retrait de documents du fond usuel de la médiathèque dans le cadre des opérations de désaffectage ;
- D'adopter le principe d'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désaffectés, dans les conditions indiquées dans le règlement de la braderie joint en annexe ;
- D'adopter la tarification correspondante unique fixée à 0.50€/ouvrage dans la limite de 10 ouvrages ;
- De percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 19/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB37

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Organisation d'une braderie de livre à la médiathèque - vente de documents imprimés sortis des collections

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Culture

Date de télétransmission : 19/03/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 37 - Organisation d'une braderie de livres à la médiathèque - Vente de documents imprimés sortis des collections.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240314-DELIB37-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/03/2024